

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Conseil général de l'environnement et du développement durable

Arrêté du 11 août 2020

**portant approbation du règlement intérieur du Conseil général de l'environnement
et du développement durable pris pour l'application
du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015**

NOR : TREV2015796A

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de la transition écologique,

Vu le décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2015 modifié relatif aux missions et à l'organisation du Conseil général de l'environnement et du développement durable pris pour l'application du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 ;

Vu l'avis du comité permanent du Conseil général de l'environnement et du développement durable en date du 11 juin 2020 ;

Vu l'avis du comité technique spécial du Conseil général de l'environnement et du développement durable en date du 19 mai 2020,

Arrête :

Article 1^{er}

Le règlement intérieur du Conseil général de l'environnement et du développement durable, annexé au présent arrêté, est approuvé.

Article 2

L'arrêté du 12 mai 2016 portant approbation du règlement intérieur du Conseil général de l'environnement et du développement durable est abrogé.

Article 3

La ministre de la transition écologique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 11 août 2020

Barbara POMPILI